



Envoyé en préfecture le 09/09/2014

Reçu en préfecture le 09/09/2014

Affiché le **09 SEP. 2014**

DELIBERATION 2014-84

LE 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT NEUF AOUT DEUX MILLE QUATORZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - Mme VESSIOT A. - M PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN LAVAL B. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE- MERCURET R - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Mme GUIRAUD - M. SCIALOM D. procuration à Mme FAVRE-MERCURET R. - M. NENCIONI S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C. M. CARABASSE P. procuration à Mme SALOMON M-L.

M. PAINTRAND J-F. a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIES ET ESPACES COMMUNS

- Impasse des Grillons
- Impasse Perez
- Rue de la Farigoule en partie
- Rue de la Lavande en partie
- Rue des Œillels en partie
- Rue du Val de la Mosson en partie
- Rue de la Flamade en partie
- Impasse du lotissement les Azalées
- Rue Yves Montand
- Rue des Capitelles et Bleuets en partie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations citées ci-dessous, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à procéder à l'enquête publique préalable à l'intégration dans le domaine public des voies et espaces communs précédemment cités.

Madame le Maire indique que par arrêté n°2014-06-SU du 20 mai 2014, elle a nommé M. Eric DURAND, architecte, comme commissaire enquêteur. L'enquête publique s'est déroulée du 10 juin 2014 au 11 juillet 2014 pour une durée de 32 jours. M. Eric DURAND a remis son rapport à Madame le Maire le 17 juillet 2014.

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;
Vu les délibérations du Conseil municipal : n° 2012-67, 2012-68 , n° 2012-69, n° 2012-70 et n° 2012-71 du 28 juin 2012, n° 2012-104 du 18 octobre, n° 2012-154 du 17 décembre 2012, n° 2014-11, n°2014-12 et n° 2014-13 du 25 février 2014.

Envoyé en préfecture le 09/09/2014

Reçu en préfecture le 09/09/2014

Annexe le

09 SEP. 2014

Vu l'arrêté municipal en date du 20 mai 2014, ordonnant l'ouverture de l'enquête publique concernant le présent projet ;
Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin 2014 au 11 juillet 2014,
Considérant le rapport du commissaire enquêteur, M. Eric DURAND, qui donne un avis favorable sans prescription,

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- DECIDE d'intégrer dans le domaine public communal, les parcelles précédemment citées.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes et tous les documents afférents au présent projet.
- DIT que ces intégrations seront régularisées par actes notariés. La présente délibération sera notifiée au préfet.

Pour Extrait Conforme,
Isabelle GUIRAUD,
Maire

